Conditions générales de vente

Version du 19 novembre 2026 · en vigueur le 19 décembre 2026

Ces conditions s’appliquent aux offres payantes de WYRLO : offres, essai, souscription, prix, consommation au-delà du volume inclus, paiement, changement d’offre, résiliation et remboursement. Le paiement en ligne n’est pas encore ouvert : aucune offre payante ne peut être souscrite aujourd’hui ; les présentes s’appliqueront dès son ouverture.

Sommaire

1. Champ d’application
2. Offres et prix
3. Essai
4. Souscription et formation du contrat
5. Durée et renouvellement
6. Dépassement et plafond de dépense (Développeur et Production)
7. Offre Partenaire
8. Offre Entreprise et grands partenaires, sur devis
9. Paiement et factures
10. Retard et défaut de paiement
11. Changement d’offre
12. Résiliation par le Client
13. Politique de remboursement
14. Droit de rétractation
15. Suspension et résiliation par WYRLO
16. Responsabilité
17. Données personnelles
18. Modification des CGV
19. Droit applicable et litiges

1. Champ d’application

- Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») régissent la souscription, le prix, le paiement, le renouvellement, la résiliation et le remboursement des offres payantes de WYRLO. Elles constituent le socle de la relation commerciale au sens de l’article L. 441-1 du Code de commerce.
- Elles complètent les conditions générales d’utilisation (« CGU »), qui s’appliquent à tout usage du service ; les définitions des CGU valent pour les CGV. Pour l’offre Partenaire, les conditions de l’offre Partenaire s’ajoutent aux CGV. Pour l’offre sur devis, les conditions particulières signées prévalent.
- Les offres payantes sont réservées aux professionnels : entreprises, administrations, associations et travailleurs indépendants agissant pour les besoins de leur activité professionnelle.
- Les CGV s’appliquent à l’exclusion des conditions d’achat du Client, sauf accord écrit contraire de WYRLO.

Conditions générales d’utilisation Conditions de l’offre Partenaire

---

2. Offres et prix

Les prix sont indiqués en euros, hors taxes, par mois. Chaque offre comprend :

- Gratuit : 0 €, 1 000 vérifications par mois, 1 projet, 500 documents dans l’index sans copie, aucun client final, traces gardées 14 jours, boucle d’amélioration une fois par semaine. Régie par les CGU seules.
- Développeur : 29 € HT par mois, 20 000 vérifications par période, 3 projets, 5 000 documents par projet, 3 clients finaux au plus, traces gardées 30 jours, boucle d’amélioration chaque nuit, essai de 14 jours.

- Production : 149 € HT par mois, 150 000 vérifications par période, 10 projets, 5 000 documents par projet, 10 clients finaux au plus, traces gardées 90 jours, boucle d'amélioration chaque nuit, essai de 14 jours.
- Partenaire : un prix par client final actif et par mois (article 7), 5 000 vérifications incluses par client actif en pot commun, 10 projets, 5 000 documents par projet, 50 clients finaux au plus, traces gardées 90 jours, console des clients finaux et facture consolidée, essai de 14 jours.
- Entreprise et grands partenaires, sur devis (article 8) : à partir de 500 € HT par mois.

Le contenu et le prix de chaque offre figurent aussi sur la page Tarifs au moment de la souscription ; ils sont rappelés avant la validation. En cas de différence, le récapitulatif accepté à la souscription fait foi.

Tant que WYRLO bénéficie de la franchise en base de TVA, aucune TVA n'est facturée : « TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts ». Si WYRLO devient redevable de la TVA, elle s'ajoute au prix hors taxes, au taux en vigueur, à compter de la date à laquelle elle est due ; le Client en est informé par e-mail et peut résilier sans frais, avec effet à la fin de la période en cours.

WYRLO peut modifier ses prix. Tout changement est notifié par e-mail au propriétaire de l'organisation au moins 30 jours avant de s'appliquer ; il s'applique à partir de la première période qui commence après ce délai. Le Client qui le refuse peut résilier avant cette date.

Tarifs

3. Essai

- Les offres Développeur, Production et Partenaire peuvent commencer par un essai de 14 jours, sans paiement pendant l'essai. Un moyen de paiement est demandé à la souscription.

- Pendant l'essai, le volume et les limites de l'offre choisie s'appliquent ; aucun dépassement n'est facturé : au-delà du volume, les réponses passent non vérifiées.
- Le Client peut annuler l'essai à tout moment avant son terme, depuis l'espace développeurs, sans aucun frais. À défaut, l'abonnement payant commence à la fin de l'essai et le premier mois est prélevé. Si aucun moyen de paiement valide n'est enregistré, l'abonnement est annulé à la fin de l'essai et l'organisation revient à l'offre Gratuite.
- Pendant un essai, la responsabilité de WYRLO est limitée comme pour l'offre Gratuite (article 12 des CGU).

---

4. Souscription et formation du contrat

- La souscription se fait depuis l'espace développeurs, par le propriétaire de l'organisation, sur une page de paiement de Stripe. Il choisit l'offre, renseigne l'adresse de facturation et, le cas échéant, le numéro de TVA, vérifie le récapitulatif (offre, prix, périodicité, essai, renouvellement automatique), accepte les CGV et valide.
- Le contrat est conclu à cette validation, qu'elle ouvre un essai ou déclenche un premier paiement. Une confirmation est envoyée par e-mail.
- Les CGV acceptées lors de la souscription sont conservées par WYRLO et restent consultables, avec la date de leur version, dans l'historique des versions.

---

5. Durée et renouvellement

L'abonnement est mensuel, sans engagement de durée. Il commence à la date de souscription (ou à la fin de l'essai) et se renouvelle automatiquement chaque mois, à la même date, jusqu'à

sa résiliation. Le volume de vérifications est compté sur chaque période mensuelle ; l'offre Partenaire est comptée par mois civil.

---

6. Dépassement et plafond de dépense (Développeur et Production)

- Cette option n'est pas encore ouverte. À son ouverture, chaque client concerné en sera informé par e-mail au moins 30 jours avant la première facturation d'un dépassement.
- Une fois ouverte, au-delà du volume inclus dans la période, la vérification continue au prix de 1 € HT les 1 000 vérifications, compté à la vérification près (0,1 centime chacune), jusqu'au plafond de dépense de l'organisation. Les vérifications au-delà du volume sont facturées à la fin de la période, en plus de l'abonnement.
- Le propriétaire de l'organisation règle le plafond de dépense dans l'espace développeurs, rubrique Abonnement. Sans réglage, le plafond est égal au prix mensuel de l'offre (29 € ou 149 €). Un plafond de 0 € désactive le dépassement.
- Les propriétaires et administrateurs sont prévenus par e-mail à 80 % et à 100 % du plafond. Une fois le plafond atteint, les nouvelles questions ne sont plus vérifiées ni enregistrées jusqu'à la période suivante, et les réponses passent non vérifiées : rien de plus n'est facturé.
- Aucun dépassement n'est facturé pendant un essai.

---

7. Offre Partenaire

- Prix par client final actif et par mois civil, par tranche : du 1er au 9e client actif, 15 € HT chacun ; du 10e au 29e, 12 € HT chacun ; du 30e au 50e, 10,50 € HT chacun. Exemple : 12 clients actifs coûtent 9 × 15 € + 3 × 12 € = 171 € HT.

- Un client final est actif s'il a eu au moins une question vérifiée dans le mois civil (heure UTC). Un client final supprimé en cours de mois reste compté s'il a été actif dans ce mois. Un client inactif ne coûte rien.
- Chaque client actif apporte 5 000 vérifications incluses au mois, mises en commun pour tous les clients finaux du Partenaire. Au-delà de ce volume commun, chaque vérification est facturée 1 € HT les 1 000, comptée à la vérification près.
- L'offre Partenaire ne comporte pas, à ce jour, de plafond de dépense : le Partenaire suit sa consommation, par client final, dans sa console. Au-delà de 50 clients finaux, l'offre sur devis s'applique.
- La facture du mois est consolidée : elle porte le nombre de clients actifs par tranche et le dépassement. Le détail par client final (vérifications, état actif ou non) est fourni chaque mois dans la console, imprimable ; en cas de différence, la facture fait foi.
- Les conditions de l'offre Partenaire (intégration chez les clients finaux, support, données) complètent le présent article.

Conditions de l'offre Partenaire

---

8. Offre Entreprise et grands partenaires, sur devis

- Cette offre est réservée aux cas que les offres en libre-service ne couvrent pas : plus de 50 clients finaux, plus de 1 million de questions par mois ou plus de 5 000 documents par projet ; un engagement de niveau de service (SLA) ; des exigences de sécurité particulières ; un paiement sur facture, par virement ou bon de commande, à partir de 1 500 € HT par an ; une marque blanche complète ; des besoins techniques particuliers.
- Le prix est fixé par devis, à partir de 500 € HT par mois. La demande se fait par le formulaire de la page Entreprise ;

nous répondons sous 2 jours ouvrés. Un devis est valable au plus 180 jours.

- L'offre est formée par la signature de conditions particulières, qui fixent le volume, le prix, la durée (1 ou 12 mois), les modalités de paiement et, le cas échéant, le niveau de service. Aucun engagement (prix, SLA, délai) n'existe sans ces conditions particulières signées.

9. Paiement et factures

- Le prix de l'abonnement est payable d'avance chaque mois. Les montants à l'usage (dépassement, clients finaux actifs) sont facturés à la fin de la période ou du mois civil concerné.
- Les paiements sont traités par Stripe, prestataire de services de paiement. WYRLO ne reçoit ni ne conserve le numéro complet de votre carte. Le Client autorise le prélèvement des sommes dues à chaque échéance sur le moyen de paiement enregistré, jusqu'à la résiliation. Il peut changer de moyen de paiement dans l'espace développeurs.
- Une facture est émise par l'intermédiaire de Stripe pour chaque paiement et mise à disposition du Client. Elle porte les mentions obligatoires, dont « TVA non applicable, article 293 B du CGI » tant que la franchise s'applique.
- Facturation électronique : la réglementation française généralise progressivement la réception puis l'émission des factures électroniques entre entreprises. WYRLO s'y conformera aux dates qui lui sont applicables ; le Client communique sur demande les informations nécessaires (numéro SIREN, adresse de facturation électronique).
- Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

10. Retard et défaut de paiement

- Si un paiement échoue, Stripe renouvelle automatiquement la tentative et le propriétaire de l'organisation est prévenu par e-mail. L'offre reste active pendant ces nouvelles tentatives.
- Si le paiement n'est pas régularisé au terme des nouvelles tentatives, et au plus tôt 14 jours après le premier échec, l'organisation revient à l'offre Gratuite : ses limites s'appliquent, notamment la conservation des traces ramenée à 14 jours (les traces plus anciennes sont supprimées la nuit suivante). Les réponses du RAG du Client ne sont jamais bloquées.
- Toute somme impayée à son échéance porte de plein droit des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce).

---

11. Changement d'offre

- Le Client peut changer d'offre dans l'espace développeurs.
- Le passage à une offre supérieure prend effet immédiatement ; la différence de prix pour le reste de la période en cours est facturée au prorata.
- Le passage à une offre inférieure prend effet à la fin de la période en cours, sans remboursement. Les limites de la nouvelle offre s'appliquent alors : la conservation des traces est ramenée à la durée de cette offre (les traces plus anciennes sont supprimées la nuit suivante), et le Client supprime les projets et clients finaux au-delà de ses nouvelles limites ; aucun nouveau projet ni client final ne peut être créé au-delà.

---

12. Résiliation par le Client

- Le Client peut résilier son abonnement à tout moment, sans frais, depuis l'espace développeurs ou par e-mail à contact@wyrlo.io.
- La résiliation prend effet à la fin de la période en cours. Jusqu'à cette date, l'offre reste active ; ensuite, l'organisation revient à l'offre Gratuite, avec les effets décrits à l'article 11. Les montants à l'usage de la dernière période restent dus.
- La suppression de l'organisation (article 14 des CGU) entraîne la résiliation de l'abonnement, dans les mêmes conditions.

---

13. Politique de remboursement

Les sommes payées pour une période commencée ne sont pas remboursées, ni en totalité ni au prorata, que le Client résilie, passe à une offre inférieure ou n'utilise pas le service.

Par exception, WYRLO rembourse :

- un paiement prélevé par erreur (double prélèvement, montant erroné, prélèvement après une résiliation déjà effective) ;
- la part non utilisée de la période en cours, au prorata, lorsque WYRLO met fin au service ou résilie l'abonnement sans faute du Client (article 14 des CGU) ;
- les sommes dues au titre du droit de rétractation (article 14), quand il s'applique, ou de toute autre disposition légale impérative.

La demande se fait par e-mail à contact@wyrlo.io. Le remboursement accepté est effectué sur le moyen de paiement utilisé, dans les 14 jours suivant l'acceptation.

---

14. Droit de rétractation

Les offres payantes étant réservées aux professionnels agissant pour leur activité, le droit de rétractation du Code de la consommation ne s'applique pas, sauf dans le cas suivant.

Le professionnel qui emploie au plus cinq salariés et souscrit une offre dont l'objet n'entre pas dans le champ de son activité principale dispose d'un délai de 14 jours à compter de la souscription pour se rétracter, sans motif (article L. 221-3 du Code de la consommation). Il l'exerce par e-mail à contact@wyrlo.io. S'il a demandé expressément que le service commence avant la fin de ce délai, il paie le montant correspondant au service fourni jusqu'à sa rétractation (article L. 221-25 du même code) ; le reste lui est remboursé dans les 14 jours.

---

15. Suspension et résiliation par WYRLO

WYRLO peut suspendre ou résilier un abonnement dans les cas prévus à l'article 14 des CGU (manquement grave ; fin du service, avec un préavis de 3 mois pour une offre payante en cours) et à l'article 10 des CGV (défaut de paiement).

---

16. Responsabilité

La responsabilité de WYRLO au titre d'une offre payante est limitée, tous dommages confondus, aux sommes payées par le Client au titre de cette offre pendant les douze mois précédant le fait qui l'engage. Pendant un essai, elle est limitée à 100 euros. Les autres règles de l'article 12 des CGU s'appliquent.

---

17. Données personnelles

Les données de facturation et de paiement sont traitées selon la politique de confidentialité ; Stripe traite les paiements pour le compte de WYRLO et, pour ses propres finalités, en responsable de traitement indépendant. Les données envoyées à l'API restent régies par le contrat de sous-traitance.

Politique de confidentialité Contrat de sous-traitance

18. Modification des CGV

WYRLO peut modifier les CGV. Toute modification est notifiée par e-mail au propriétaire de l'organisation au moins 30 jours avant son entrée en vigueur ; le Client qui la refuse peut résilier sans frais avant cette date. Les abonnements en cours restent soumis à la version précédente jusqu'à cette date, consultable dans l'historique des versions.

19. Droit applicable et litiges

Les CGV sont soumises au droit français. Avant toute action, les parties recherchent une solution amiable, par écrit à contact@wyrlo.io. À défaut, tout litige est porté devant les tribunaux compétents du ressort de la cour d'appel de Lyon, dans les limites prévues par la loi.

Les CGV sont rédigées en français et traduites en anglais ; en cas de divergence, la version française prévaut.